

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'une séance extraordinaire de la Ville aura lieu le <u>mercredi 21 décembre 2022 immédiatement après la fin de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge débutant à 16 h 30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.</u>

Cette séance extraordinaire du conseil sera tenue publiquement. Le nombre de présences sera limité et les règles sanitaires en vigueur s'appliqueront.

La diffusion de la séance respectera les mesures actuellement en vigueur, notamment en déposant les enregistrements sur notre site Web. Les personnes présentes aux séances devront accepter qu'elles soient filmées et que la vidéo soit diffusée sur le site Web de la Ville.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 15° JOUR DE DÉCEMBRE 2022

La greffière

Catherine Denis-Sarrazin